



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**n°20231026067 • CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU PLAN D'EAU DES ESCOUMES**

Le jeudi 26 octobre 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 20 octobre 2023, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

**17 présents :** Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLEMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Stéphanie PACHIS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**1 absent :** Gérard CASENOVE.

Le Conseil Municipal désigne Madame MILÉSI Christine, Secrétaire de Séance.

### **Monsieur le Maire,**

**Rappelle** que par délibération du 22 septembre 1979 le Conseil Municipal a approuvé le bail de location proposé par le Département des Pyrénées-Orientales en vue de confier à la Commune, pour un an renouvelable par tacite reconduction, l'exploitation de la retenue touristique des Escoumes et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention de location,

**Informe** que le Département des Pyrénées-Orientales a manifesté le souhait de renouveler ladite convention de mise à disposition du lac des Escoumes du fait des évolutions réglementaires et des précisions techniques à intégrer ;

**Informe** qu'une rencontre entre Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Maire a permis de finaliser les modalités d'un projet de convention d'occupation temporaire du domaine public du plan d'eau des Escoumes.

**Précise** que le montant de la redevance annuelle versée par la Commune de Vinça au Département des Pyrénées-Orientales est fixé à 2 300 € TTC,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 17 voix,**

**Approuve** la convention d'occupation temporaire du domaine public du plan d'eau des Escoumes avec le Département des Pyrénées-Orientales,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



**Le Maire,**

**Bruno GUÉRIN.**

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 066-216602300-20231026-20231026067-DE

